Audioconférence sanitaire de centrale

26 mars 2021

Compte-rendu

Représentants des personnels FO :

S. SAIDI, M-C. KERAMBELLEC et N. PAGNIEZ

Ordre du jour

1 - Derniers chiffres de l'évolution du télétravail communiqués aux représentants des personnels
2 - Nouvelles mesures dans la restauration collective
3 - Questions diverses

L'évolution de la crise sanitaire se caractérise par deux points principaux visant le renforcement des mesures de protection :

- ✓ mise en place d'un confinement spécifique dans 19 départements et toujours un recours accru au télétravail ;
- ✓ mise en place d'un nouveau protocole dans la restauration collective.

Les derniers chiffres de l'évolution du télétravail communiqués aux représentants des personnels

- ✓ Au niveau ministériel : poursuite de l'augmentation des chiffres avec 48 % des agents en télétravail au moins 1 jour par semaine soit 60 000 agents au MEFR ;
- ✓ Au niveau administration centrale : 81 % des agents effectuent au moins un jour de télétravail et 31 % télétravaillent 5 jours par semaine.

Nouvelles mesures dans la restauration collective

Afin de limiter les risques de propagation du virus, la priorité est donnée à la vente à emporter. Si l'agent souhaite déjeuner dans un restaurant administratif il doit être seul ou respecter les consignes de distanciation et la jauge de 8m2 par agent et de 2 mètres entre chaque convive. Le SG a adressé le 24/3/21 un flash infos aux agents leur indiquant la mise en place du nouveau protocole sanitaire.

FO demande la confirmation du report de la date limite de l'entretien d'évaluation à fin mai.
Pour mémoire : Lors de l'audioconférence sanitaire du 25/2/21, à la question de FO demandant le report de la date limite des entretiens d'évaluation prévue au 31/3/21, la SGA avait indiqué que cette demande serait étudiée et ferait l'objet d'un retour aux OS. Dans le CR officiel transmis aux OS, il était mentionné que la date du 31/3/21 était maintenue. Lors de la réunion préparatoire du CTAC le 24/3/21, le DRH a annoncé le report de la date limite de ces entretiens à la fin mai. FO Centrale avait fait remarquer que l'information n'avait pas été communiquée aux OS.

Le DRH confirme le report de la date limite des entretiens annuels à fin mai au lieu du 31 mars 2021. Cette information a été communiquée à l'ensemble des bureaux RH et relayée aux évaluateurs. Malheureusement ce message n'a pas fait l'objet d'une transmission aux représentants des personnels comme il se doit. Le bureau de l'organisation du dialogue social procèdera à la transmission de ce message dès ce jour.

FO demande, au titre de l'équité entre tous les services, que les agents du service de sécurité de Bercy puissent bénéficier du système d'équipe restreinte. Bien que certaines missions ne soient pas télétravaillables, des agents sont néanmoins mis en télétravail au moins une journée par semaine. Le service sécurité est composé de 4 équipes de 15 agents. Durant le 1er confinement, il avait été convenu qu'il y ait 9 agents de présents sur 15. Compte-tenu de la diminution des effectifs et pour pouvoir bénéficier d'une équipe de renfort en cas de mini-cluster dans ce service, la demande de FO est tout à fait légitime et va dans le sens de la sécurité des agents de ce service.

La demande a été notée par l'administration qui procèdera à un échange avec les services de SEP2 et reviendra vers FO à ce sujet.

FO défend l'importance de l'action sociale au sein du MEFR. Depuis un an, l'AGRAF a su adapter son offre de restauration en fonction des consignes gouvernementales et son action continue d'évoluer en faveur de la protection des agents. La directrice des ressources humaines de l'AGRAF était présente sur site le 26/3/21 afin de vérifier la mise en place effective des mesures du nouveau protocole. Il est à noter que le manque d'effectifs de l'AGRAF ne permet pas toujours de procéder au nettoyage des tables après le passage de chaque convive mais cela n'est en aucun cas dû à une négligence des personnels. L'AGRAF voit son chiffre d'affaires baisser et certains de ses collaborateurs sont en chômage partiel. FO espère que l'administration mettra en place un dispositif de soutien financier afin de limiter l'impact financier de cette crise sanitaire.

L'administration salue le travail considérable effectué par l'AGRAF et ses collaborateurs depuis le début de la crise sanitaire. L'ensemble des restaurants a su s'adapter à l'évolution des consignes gouvernementales. Sur la question de l'impact financier, SRH prendra, comme en 2020, toutes les dispositions nécessaires pour accompagner l'AGRAF afin de prendre en compte les surcoûts liés à la crise, tant au niveau des dépenses que des recettes. Il est précisé que la jauge des restaurants n'a pas été revue à la baisse (8 m2 par agent et 2m entre chaque agent). Néanmoins, et afin que les mesures soient strictement respectées par les utilisateurs, le nombre de chaises disponibles a été réduit.

FO fait état des métiers spécifiques en contact avec le public, tels que celui de contrôleur à la DGCCRF par exemple, pour lesquels les missions ne sont pas télétravaillables. Il serait nécessaire d'envisager, dans l'intérêt de ces agents, des rotations d'équipe pour cette catégorie de personnels, en raison de la faible densité de population.

L'administration a pris note de cette question et fera un retour à FO sur ce point.

Questions diverses

- **Situation d'isolement liée au télétravail :**

L'administration reconnaît que le télétravail massif pose un certain nombre de difficultés notamment en ce qui concerne la situation d'isolement de l'agent. Les consignes gouvernementales, relayées par le SG auprès des agents du MEFR, sont claires : si l'agent en a la possibilité, il effectue 5 jours de télétravail par semaine, et, s'il le souhaite, il peut revenir 1 jour par semaine sur son lieu de travail afin de rompre l'isolement de cette situation. La cellule de suivi psychologique avec un n° d'assistance 08 05 03 99 73 a été mise en place dès le début de la crise sanitaire pour permettre un accompagnement des agents au niveau ministériel. Les chiffres sont les suivants : 153 dossiers ont été ouverts depuis mars 2020, soit une dizaine de dossiers par mois environ. Pour les 3 derniers

mois, on se situe dans cette moyenne avec 8 dossiers en janvier, 12 en février et 5 en mars pour le moment. Il est à noter qu'un certain nombre d'agents en souffrance ne souhaitent pas faire appel à la cellule psychologique. La ventilation des thématiques concerne principalement l'anxiété liée à la pandémie de COVID 19 et ses conséquences sur les agents. Viennent ensuite les difficultés professionnelles (exercice du télétravail, conditions particulières…) puis les difficultés d'ordre privé.

- **Registre santé et sécurité au travail**

L'administration confirme que la possibilité de recourir au registre santé sécurité au travail de façon dématérialisée sera à nouveau précisée à l'ensemble des agents par SRH3B.

- **Indemnisation des télétravailleurs (fluides notamment)**

Le sujet a été porté au niveau ministériel. Une négociation s'ouvre actuellement sur le télétravail. Les OS sont invités à relayer ce sujet lors de ces instances. SRH3B rappellera également aux agents la possibilité de recourir aux assistantes sociales en cas de difficultés personnelles liées à la crise sanitaire.

- **Diffusion de dépliants au MEFR**

L'administration prendra l'attache du SIRCOM concernant la distribution récente à l'entrée du MEFR du dépliant « Bercy Vert » afin de ne pas favoriser la propagation du virus.

- **Présentation hebdomadaire des données chiffrées du COVID 19**

La présentation est réalisée de manière cumulée depuis le début de la crise car cela permet d'assurer une continuité. Néanmoins, chaque semaine, les chiffres relayent les données de la semaine précédente. Une comparaison entre ces chiffres est donc facilitée. Concernant les agents en situation d'isolement ou en maladie, on n'a pas constaté d'évolution importante de ces deux catégories.

- **Point sur la vaccination sur les sites de Bercy**

L'administration (SRH3) va proposer un complément de vaccination qui s'inscrit dans la politique vaccinale encadrée par des critères d'âge et de comorbidité. Un protocole a été signé avec la Mutuelle Fonction Publique (MFP) et l'administration est prête à ouvrir quelques centres de vaccination au sein des cabinets médicaux. D'ici les prochaines semaines, les premières vaccinations devraient débuter, dans l'Ile-de-France (Bercy et Montreuil dans un 1er temps), sous réserve de la disponibilité des doses de vaccins.

- **Dialogue social**

L'importance de l'agenda social et le faible nombre de créneaux disponibles ont assurément conduit le Bureau de l'organisation du dialogue social à proposer deux instances en période de congés scolaires. Néanmoins, si cela est envisageable, ces instances seront repoussées afin de satisfaire à la demande des OS.

- **Mobilier extérieur**

L'administration confirme que les chaises et tables disponibles à l'intérieur et à l'extérieur de la cafeteria de Bercy ont été retirées afin de limiter la propagation du virus. Seules demeurent, pour le moment, les tables et quelques chaises dans l'allée Jean Monet. La remarque des OS portant sur le matériel à Montreuil les Allées fera l'objet d'une réponse ultérieure après examen de la situation.

- **Equipement des agents sur site en web caméra**

Afin que les agents sur site puissent participer, au même titre que leurs collègues en télétravail, aux visioconférences organisées par leur service, l'administration rendra réponse aux OS ultérieurement.